

---

# Lost in translation : l'archiviste et la distinction entre public et privé à l'ère du numérique

Edouard Vasseur\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Centre Jean Mabillon (CJM) – Université Paris sciences et lettres, Ecole Nationale des Chartes :  
EA3624 – École nationale des chartes 65 rue de Richelieu, 75002 Paris, France

## Abstract

En droit français, la distinction entre archives publiques et archives privées est essentielle. À chacune de ces catégories juridiques correspondent en effet des procédures et des dispositifs précis auxquels les archivistes sont initiés dès leur plus jeune âge dans le cadre de leur formation initiale, puis continue. Fondamentale, cette distinction entre archives publiques et archives privées l'est tout autant dans la réflexion professionnelle au quotidien et structure complètement leurs actions au quotidien, qu'ils travaillent dans des institutions publiques ou privées au sens de la loi française. Et pourtant, la distinction entre archives publiques et archives privées, voire tout simplement entre public et privé est-elle si simple à appréhender ? Tel est le point que cette conférence inaugurale s'efforcera de questionner. Entre entremêlement des concepts, attentes paradoxales des utilisateurs auxquels les archivistes s'efforcent de répondre et place croissante de l'individu et de l'intime dans une société où le numérique vient encore davantage rebattre les cartes et brouiller les frontières, l'archiviste n'est-il pas finalement aujourd'hui un peu *lost in translation* ?

**Keywords:** archives privées, archives publiques, théorie

---

\*Speaker